



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Vente du Palais Stanislas à WISSEMBOURG

Rapport n° CP/2016/31

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la vente du Palais Stanislas à WISSEMBOURG à une SCI composée des personnes privées retenues pour cette cession.

Lors de sa séance du 2 novembre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin a validé la vente du Palais Stanislas pour un montant de 325 000 € net vendeur à Messieurs Kurt GÖTZ et Claus OCHS.

Il est rappelé que la propriété précitée est composée des parcelles cadastrées sous section 21 n° 139/3 pour 40 a 75 ca et n° 141/3 pour 4 a 97 ca.

Le notaire en charge de la rédaction de l'acte de vente vient d'informer le Conseil Départemental du Bas-Rhin que pour des raisons personnelles, les deux acquéreurs souhaitent créer une Société Civile Immobilière.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de ne pas restreindre cette vente à Messieurs GÖTZ et OCHS, comme visée dans la délibération du 2 novembre 2015 dernier, mais d'autoriser le Département du Bas-Rhin à vendre cette propriété aux époux GÖTZ et OCHS ainsi qu'à toute société qui se substituerait dans leur offre d'achat.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la vente du Palais Stanislas à WISSEMBOURG en vertu de l'article L3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux époux GÖTZ et OCHS ainsi qu'à toute société qui se substituerait pour un montant de 325 000 € net vendeur correspondant aux parcelles cadastrées en section 21 n° 139/3 avec 40,75 ares et n° 141/3 avec 4,97 ares soit au total 45,72 ares;

- dit que l'acte sera passé en la forme notariée.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental en qualité de représentant du Département du Bas-Rhin habilité à signer l' acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 21/12/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large, stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY